

## Entre légitime émotion et indispensable professionnalisme : la mise au point du SNES

DÉBAT CHIENS DANGEREUX  
ET SÉCURITÉ CYNOPHILE

Répondant à une bien triste loi des séries, plusieurs faits divers dramatiques récents ont légitimement focalisé l'attention des médias, du public et des pouvoirs publics (déjà largement concernés) sur les dangers potentiels et malheureusement bien réels que peuvent constituer des chiens mal dressés, non maîtrisés et parfois maltraités par leurs maîtres. Alors même qu'aucune dérive et qu'aucun accident grave n'a été constaté depuis des mois impliquant de véritables conducteurs de chiens professionnels dans l'exercice de leur métier, employés comme agent cynophile avec leur propre chien par des entreprises de sécurité privée en règle, le SNES, principale organisation professionnelle représentative du secteur de la surveillance humaine dans son ensemble, tient par ce communiqué à re-situer dans son contexte, un début de polémique tendant à mettre plus ou moins directement en cause la profession.



1 - Depuis de nombreuses années, et sans attendre les faits divers récents, dont le dernier en date du 23 octobre 2007 qui a eu des conséquences dramatiques, la profession, notamment au travers de sa principale organisation patronale le SNES, se préoccupe de la qualité, de la formation et de la régularité réglementaire de la situation des agents cynophiles.

2 - Il faut d'ailleurs bien noter que ces événements récents ne concernent pas les activités de prévention et de sécurité privée. Si besoin est, les derniers rapports annuels de la "Commission Nationale de la Déontologie de la Sécurité" en témoignent en toute objectivité et indépendance.

3 - Le SNES, quant à lui, participe au sein de la profession au renforcement de la déontologie, des contrôles et à l'obligation de formation des équipes cynophiles, à la fois initiale et sous forme d'un entraînement régulier hebdomadaire. La profession a largement anticipé ce type de difficulté potentielle et il existe une véritable formation professionnelle au sein de la branche prévention et sécurité, désormais obligatoire, dans des centres de formation agréés, et délivrée par des formateurs titulaires d'une capacité professionnelle reconnue par les pouvoirs publics.

Dans le cadre du récent accord paritaire de branche sur les métiers repères et les classifications du secteur dans son ensemble (consultez le site [snes www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)) figure d'ailleurs une fiche détaillée "Métier

Repère : agent de Sécurité Cynophile - Détection/Protection) comportant un volet formation en cours d'actualisation.

4 - Les moyens financiers (remboursements obligatoires forfaitaires des agents conducteurs de chien de garde et de défense) prévus depuis des années déjà par la "Convention Collective de la sécurité privée" en faveur des agents pour l'entretien de leur animal qui demeure pour l'essentiel du marché leur propriété personnelle (gage de bonne sociabilisation de l'animal), doivent - c'est une recommandation maintes fois renouvelée par les instances professionnelles - conduire à renforcer tant la sensibilisation des entreprises de prévention que celle de leurs agents cynophiles dans l'exercice de leur métier aussi bien que dans le bon traitement et entretien privés de leur compagnon de travail. C'est d'ailleurs dans ce souci de généralisation des bonnes pratiques et de bonnes conduites animales, que le SNES a, en juin dernier, première dans la profession, signé un accord de principe avec la SPA en vue de l'élaboration - en cours de travaux - d'une charte qui vise à renforcer la vigilance et le professionnalisme en la matière (voir communiqué ci-dessous).

5 - Le SNES, sur ce sujet sensible comme sur bien d'autres concernant le métier en général, est à la disposition des pouvoirs publics, et notamment du Ministère de l'Intérieur, pour faire l'inventaire des formations obligatoires en vigueur au sein de la profession, et les renforcer si le besoin s'en faisait sen-

tir en concertation. De nouvelles réunions de travail sont prévues au Ministère.

6 - Mais il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ces dispositions n'empêchera pas les «pratiques douteuses» de certains, pseudo-entreprises de sécurité privée et/ou travailleurs indépendants, nombreux dans le domaine de la cynophilie, qui n'hésitent pas à brader leurs prestations au dessous du prix de revient salarial d'un agent cynophile et que le SNES dénonce et combat vigoureusement.

7 - Il s'agit là, dans ce contexte sensible, d'un des problèmes récurrents et d'un facteur aggravant dont souffre le secteur. Un problème qui perdure notamment parce que ces offres de service "discount" - tant en prix qu'en qualité de prestation et respect de la légalité réglementaire et sociale - trouvent des acheteurs-clients aussi bien publics que privés qui, en toute irresponsabilité, entretiennent et favorisent le dumping tarifaire, social, et professionnel dans le seul souci de réduire les prix d'achat. La profession s'étonne donc et regrette que malgré ses mises en garde répétées, des donneurs d'ordres continuent à traiter des marchés à des coûts ne permettant pas de s'assurer de la compétence et de l'expérience des entreprises et des agents qui assurent les prestations, à un niveau parfois inférieur au coût salarial d'un agent (salaire + charges sociales et fiscales, sans compter les moyens nécessaires pour travailler).

Contact :

Olivier DURAN  
Responsable de la  
Communication SNES  
Tél : 04 72 53 69 50  
[oduran@reedition.fr](mailto:oduran@reedition.fr)  
[www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - JUIN 2007

## Sécurité Cynophile : La SPA et le SNES scellent un accord !



La Société Protectrice des Animaux (SPA) et le Syndicat National des Entreprises de Sécurité (SNES) viennent de signer un protocole d'accord visant à l'amélioration du bien-être animal dans la profession des conducteurs canins.

Sensibiliser les agents de sécurité cynophiles, les éveiller à la protection des animaux sont les deux objectifs que se sont fixés la SPA et le SNES. « L'animal est un être sensible. L'agent de prévention et de sécurité a des devoirs envers son animal : l'aimer, le protéger et le respecter en font partie. Il existe des textes de lois relatifs à la protection animale. Chacun doit en prendre connaissance. La SPA, dans le cadre de ce partenariat, y veillera et n'hésitera pas à démarcher les entreprises utilisatrices d'agents cynophiles pour les éduquer ! » déclare Caroline LANTY, Présidente de la SPA.

La convention SNES – SPA précisera, par le biais d'une plaquette, les moyens mis en oeuvre incitant tous les adhérents à garantir, à travers l'engagement de leurs agents, les règles de bonne conduite à l'égard de leurs animaux : application des textes en vigueur et application des préconisations éditées par la SPA. Une charte fait l'objet d'un travail commun afin de mettre au point, dans l'intérêt des animaux, le dispositif de sensibilisation des entreprises et des agents concernés pour prendre effet dès septembre 2007 et être intégré dans les valeurs développées à travers le « Label SNES » avant d'être présenté aux journées professionnelles du SNES en octobre 2007 à Biarritz.

Dans la lignée de ce partenariat, le SNES a invité la SPA sur son stand au Salon Siseq-Proseg les 5, 6 et 7 juin à la Porte de Versailles à Paris.

L'occasion pour Caroline LANTY, Présidente de la SPA et Jean-Luc LATTUCCA, Président du SNES, de confirmer leur partenariat

**label**   
 GARANTIE  
 DE PROFESSIONNALISME  
 EN SÉCURITÉ PRIVÉE  
 150 ENTREPRISES, 750 ÉTABLISSEMENTS  
 PARTOUT EN FRANCE

Le label SNES : garantie de respect d'un ensemble de bonnes pratiques professionnelles, déontologiques, éthiques, réglementaires, qualitatives,...

Le protocole d'accord SNES - SPA concernant le bien-être animal dans la profession de conducteur canin vient s'ajouter à l'ensemble des garanties actuellement inscrites au label (juin 2007).

et de l'élargir à l'Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité (UNAFOS), qui rassemble les organismes de formation spécialisés en sécurité, dont, entre autres, la formation des conducteurs canins.

Contacts :

**Nicolas BISCAYE**

Responsable de  
 Communication

Tel : 01 43 80 99 22

Port. : 06 84 64 87 51

[n.biscaye@spa.asso.fr](mailto:n.biscaye@spa.asso.fr)

[www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr)

**Olivier DURAN**

Responsable de la  
 Communication SNES

Tél : 04 72 53 69 50

[oduran@reedition.fr](mailto:oduran@reedition.fr)

[www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)

# bonne conduite canine

Respect de l'animal et de la législation

L'animal est un être sensible,  
pas seulement un outil de travail

Animal bien traité  
= mission bien menée

S'assurer du bien-être de son animal

ENGAGEMENT  
INSCRIT DANS LE



ANCE

*En partenariat avec UNAFOS*

